

M. Klein Président de la Fédération régionale du Bâtiment

Antoine Bretan

Messieurs les Présidents des Fédérations,

Monsieur le Président de la Chambre de Commerce

Monsieur le Président de l'Office Public d'H.L.M.

Monsieur le Trésorier Principal,

Mesdames, Messieurs,

*R. Cépal -
M. Bouraud*

Nous voici réunis pour signer une charte de partenariat sur l'accélération des délais de règlement;

une expérience que nous voulons conduire avec les Fédérations du Bâtiment et des Travaux Publics dont je mesure le rôle économique dans la vie régionale et locale.

A Lille plus qu'ailleurs, l'activité du bâtiment et des travaux publics constitue un vecteur déterminant pour l'emploi; dans un contexte où la commande publique porte une part importante de la dynamique économique, j'ai souhaité engager une démarche qui devrait faciliter la trésorerie des entreprises et améliorer leur compétitivité.

A Lille plus qu'ailleurs car la Ville est un grand chantier, bien sûr Euralille, mais aussi le Musée des Beaux-Arts, les pôles sportifs, les mairies de quartiers et bien d'autres ouvrages encore.

Ainsi pour la traversée du T.G.V. dans Lille, la S.N.C.F. aura investi plus de trois milliards de Francs, les collectivités publiques près de 900 millions de Francs.

De même, j'ai plaisir à rappeler que la construction de la ligne 2 du métro et la modernisation du tramway représenteront un volume d'investissement de près de 9 milliards de Francs.

C'est dire que le développement de notre métropole connaît un niveau d'activité sans précédent.

Et ces investissements n'ont pas déclenché la spirale fiscale vertigineuse.

J'en prendrai à témoin notre Ville; les taux fiscaux et bien entendu le taux de la taxe professionnelle n'ont pas bougé depuis 1987 : aucune augmentation liée directement à la Ville.

Les conséquences de cette politique rigoureuse sont fort appréciables, la Ville est devenue fiscalement compétitive. Et c'est un argument auquel vous êtes sensible.

Des efforts constants de gestion nous ont permis de redéployer les moyens pour investir davantage.

Lille se transforme et se modifie dans un paysage fiscal serein.



Alors cette charte des délais de règlement vient bien à propos.

Elle est l'aboutissement d'un travail long et minutieux, d'efforts quotidiens, de simplifications administratives, d'un partenariat élargi.

En effet la réglementation prévoit que le délai de mandatement des factures doit intervenir sous 45 jours.

Je parle bien du délai de mandatement et non du délai de règlement car lorsque M. le Trésorier Principal exécute les virements il faut bien entendu rajouter les délais bancaires évalués de 8 à 10 jours.

Aujourd'hui la Ville fait déjà plus que la réglementation et la majeure partie de nos factures est virée en 45 jours.

Il me revient souvent que nos Services paient dans des délais convenables; j'ai même entendu que dans les collectivités publiques nous étions une bonne référence.

Mais je souhaite aller au delà .

Vos enquêtes m'ont de nouveau sensibilisé à cette préoccupation ~~révivant~~ ^{risant dans les} directives que j'ai données en son temps depuis l'Hôtel Matignon.

Il est vrai que les conditions de règlement émanant du secteur public ne sont pas en France les meilleures comparativement aux autres pays européens.

Nous sommes plutôt dans le bas du tableau.

C'est ainsi que le délai moyen est de

10 jours	en Irlande
12 à 18 jours	en Allemagne
14 à 28 jours	en Grande Bretagne
21 jours	au Danemark
30 jours	en Belgique et aux Pays Bas
60 jours	au Portugal
60 à 90 jours	en Espagne

et pour la France 80 jours.

La Région Nord Pas de Calais se place mieux que la France entière puisque dans une enquête de janvier 1993 le délai moyen oscille entre 70 et 76 jours.

Ces chiffres montrent combien la diversité des situations peut entraîner d'écart.

Nul doute que la lenteur des règlements pénalise l'entreprise dans une compétition internationale toujours plus difficile et plus âpre.

Nul doute qu'aujourd'hui la France doit faire des efforts importants et soutenus pour reconquérir le temps et réduire les délais.

Et lorsque la Ville de Lille se donne comme objectif de payer les factures à 30 jours chacun peut mesurer l'effort que cela représente.



Je tiens ici à remercier M. le Trésorier Principal de la Ville de Lille qui participe activement à la réalisation de cet objectif.

Je connais son souci permanent de faire au plus vite et au mieux.

Je tiens également à vous dire la confiance que je mets dans ce projet.

J'évoquais tout à l'heure le chantier du Musée des Beaux-Arts comme l'un des grands chantiers de la Ville et je souhaiterais mettre en valeur une expérience nouvelle et originale mise en place pour la circonstance.

Nous sommes convenus avec les entreprises que le prix de facturation varierait en fonction de la date de règlement :

- un escompte moyen de 0,75% vient en déduction de la facture si le paiement est effectué à 30 jours
- cet escompte est doublé si le paiement intervient dans les 15 jours

Le système fonctionne depuis octobre dernier et le délai de 30 jours a toujours été respecté.

J'en déduis que ce qui a été possible pour un chantier doit l'être pour les autres;

on me dit même qu'à la lumière de l'expérience et avec de nouveaux outils de gestion nous pourrions viser le délai de 15 jours qui déclenche le deuxième escompte.

Bien sûr chacun y retrouve son intérêt, l'entreprise qui bénéficie d'une trésorerie bien plus facile mais aussi la collectivité: 0,75 % d'escompte sur un chantier de 200 millions de Francs c'est tout simplement 1.500.000 F d'économisé pour la Ville.

Même si l'objectif de 30 jours peut paraître ambitieux j'ai la conviction qu'il peut être atteint, avec vous.

Car il s'agit d'un partenariat.

Pour aller vite il faut que chacun apporte le plus grand soin aux tâches qui sont les siennes.

Les entreprises devront donc s'attacher à ce que les factures soient bien rédigées et qu'elles soient accompagnées de toutes les pièces nécessaires.

Je sais que des réunions d'information seront programmées mais j'insiste sur la nécessaire précision des factures.

C'est une condition rédhibitoire pour le contrôle mais j'irai jusqu'à dire que c'est un état d'esprit.

Toutes les conditions me paraissent aujourd'hui réunies pour signer cette convention et je suis heureux que l'Office Communautaire et la Chambre de Commerce participent à cette même initiative.

ECONOMIE

Bâtiment : Lille s'engage à payer à 30 jours !



P. Mauroy pour la ville, P. Bertrand pour l'Office HLM, H. Crepel pour la Chambre de Commerce, et A. Klein pour les entreprises du bâtiment se sont engagés : aucune facture n'attendra plus de 30 jours !

(Ph. "La Voix")

« En France, les entreprises du bâtiment travaillant pour le secteur public, ne voient pas leurs factures réglées avant 80 jours en moyenne (et cela demande parfois jusqu'à 120 jours !). Ce délai est de 12 à 18 jours en Allemagne et de 30 jours en Belgique. Or les entrepreneurs doivent régler leurs salariés et leurs charges à la fin de chaque mois. Comment voulez-vous que nos trésoreries résistent dans de telles conditions ? » s'exclame André Klein. Et c'est pourquoi en tant que président de la Fédération régionale du bâtiment et des travaux publics, il juge « courageuse et positive » l'initiative de Pierre Mauroy. Vendredi après-midi, le sénateur-maire de Lille a signé en effet avec la Fédération une convention par laquelle la ville s'engage à régler ses factures à 30 jours. Une initiative tout

aussitôt imitée par la Chambre de commerce de Lille-Roubaix-Tourcoing (en la personne d'Henri Crepel, son vice-président) et par l'Office HLM de Lille, un gros donneur d'ouvrage puisqu'il a à son programme 1993 la réhabilitation de 1.400 logements et la construction de 415 PLA. Et Pierre Bertrand, président de la commission « marchés et travaux » de l'Office d'expliquer que cet effort de gestion et de partenariat « inscrit dans le droit fil du projet d'entreprise de l'Office » représentait une manifestation « de soutien de l'économie locale » en même temps que la preuve que « le secteur public pouvait se montrer respectueux des partenaires privés. » Quant à Pierre Mauroy, il a dénoncé « la lenteur des règlements qui pénalise les entreprises et devient une source de déséquilibre en

favorisant le secteur bancaire, et en mettant le secteur productif en difficultés, ce qui est inadmissible ! » Il a aussi donné comme exemple de partenariat entre collectivité et entreprises, celui du chantier du Palais des Beaux Arts (200 millions de travaux) « où le montant de la facture peut varier en fonction de son règlement plus ou moins rapide. » Et le maire de conclure : « Tout le monde peut y gagner ». C'est bien l'avis d'André Klein qui souligne que Lille est la première grande ville régionale à s'engager ainsi (Bapaume l'a déjà fait). Et de réclamer même un décret gouvernemental pour régler, une fois pour toutes, ce problème. Quitte à demander aux entrepreneurs de répercuter eux aussi sur leurs fournisseurs et sous-traitants cette pratique...